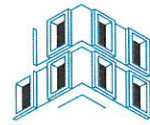




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2023-12	28/02/2023	Règlement du cimetière, du colombarium et du jardin du souvenir	Approuvée
2023-13	28/02/2023	Devis pour acquisition d'un nouveau colombarium – 9800 € TTC	Approuvée
2023-14	28/02/2023	Colombarium : tarifs des concessions (15 ans 350 € / 30 ans 600 €)	Approuvée
2023-15	28/02/2023	Tarifs de location : salle des fêtes, salle culturelle, tables et chaises	Approuvée
2023-16	28/02/2023	Droits de place des marchés et festival	Approuvée
2023-17	28/02/2023	Création d'un comité consultatif suite à la dissolution du CCAS	Approuvée
2023-18	28/02/2023	Restauration du lavoir : acceptation des devis (MOUTON 42 564.20 € HT / GIFFARD GC 55 921.71 € HT)	Approuvée
2023-19	28/02/2023	Logements du bâtiment communal occupé par la Poste : demandes de subventions	Approuvée
2023-20	28/02/2023	Aménagement de la rue Joël Durand : demandes de subventions	Approuvée
2023-21	28/02/2023	Création d'une zone de fraîcheur et aménagement du chemin du bouleux : demandes de subventions	Approuvée
2023-22	28/02/2023	SDEC Energie : Convention Conseil en Energie Partagé niveau 1	Approuvée
2023-23	28/02/2023	SDEC Energie : Convention Conseil en Energie Partagé niveau 2	Approuvée
2023-24	28/02/2023	Pas de porte commercial du bâtiment communal occupé par la Poste : devis CCI et CMA pour étude de faisabilité (11 200 €)	Approuvée
2023-25	28/02/2023	Achat de terrains : proposition d'Arkétype (58 000 €)	Approuvée
2023-26	28/02/2023	Tiers-lieu : convention de mise à disposition de l'atelier du haras	Approuvée
2023-27	28/02/2023	Presbytère : dénonciation de la convention avec le foyer Jacques Cornu	Approuvée
2023-28	28/02/2023	Festival Patrimoine et Nature : programmation et devis	Approuvée
2023-29	28/02/2023	Proposition de visites touristiques	Approuvée
2023-30	28/02/2023	Isigny Omaha Intercom : Avenant n°3 à la convention d'entretien des locaux du Point Info 14	Approuvée



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT
Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-12

Objet de la délibération

REGLEMENT DU CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Approuve les règlements du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir
- Approuve leur mise en place à compter du 1^{er} mars 2023
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

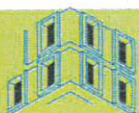
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-12-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-13

Objet de la délibération

DEVIS POUR ACQUISITION D’UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis des Pompes Funèbres Mouchel pour la fourniture d’un columbarium (9 800 € TTC – 8 166.67 € HT)
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

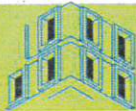
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-13-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-14

Objet de la délibération

COLUMBARIUM : TARIFS DES CONCESSIONS



Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Fixe ainsi la durée et le tarif des concessions au columbarium :
 - o 15 ans = 350 €
 - o 30 ans = 600 €
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.
TREVIÈRES, le 01/03/2023

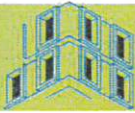
Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-14-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	
	17/02/2023
DATE D'AFFICHAGE	
	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-15 Objet de la délibération

TARIFS DE LOCATION : SALLE DES FETES, SALLE CULTURELLE, TABLES ET CHAISES

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Fixe les tarifs de location à compter du 1^{er} mars 2023 selon le tableau suivant :

	Habitants de Trévières	Hors commune
SALLE DES FETES		
Avec utilisation cuisine	220 €	286 €
Forfait chauffage	90 €	90 €
Vins d'honneur, réunions... avec utilisation de la cuisine	120 €	145 €
Vins d'honneur, réunions... sans utilisation de la cuisine	90 €	110 €
Forfait chauffage pour vins d'honneur, réunions, ...	40 €	40 €
Location du lave-vaisselle	22 €	22 €
Redevance par couvert mis à disposition	1 €	1 €
SALLE CULTURELLE		
Tarif par soirée	110 €	110 €
LOCATION DE TABLES de 2 ou 3 m	1.60 €	3.00 €
LOCATION DE CHAISES	0.30 €	0.40 €

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération
- Vote : unanimité (majorité pour le tarif de location de la salle des fêtes avec cuisine)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

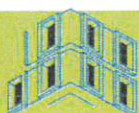
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

Signatures :	
Président	Secrétaire
Accusé de réception en préfecture 014-211407119-20230228-DCM2023-15-DE Date de télétransmission : 03/03/2023 Date de réception préfecture : 03/03/2023	



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-16

Objet de la délibération

DROITS DE PLACE DES MARCHES ET FESTIVAL

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Fixe les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} mars 2023 selon le tableau suivant :

Droits de place	Marché du vendredi et Commerçants ambulants
Mètre linéaire	0,70 € / mètre (minimum facturé de 2,50 €)
Eau	4,00 € / branchement
Branchement électrique	3,00 € / branchement

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

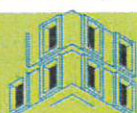
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-16-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-17

Objet de la délibération

CREATION D’UN COMITE CONSULTATIF SUITE A LA DISSOLUTION DU CCAS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un comité consultatif constitué des anciens membres du CCAS dissout au 31/12/2022
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

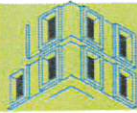
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-17-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-18

Objet de la délibération

RESTAURATION DU LAVOIR

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Valide le devis de l’entreprise MOUTON pour un montant de 42 564,20 € HT (maçonnerie)
- Valide le devis de l’entreprise GIFFARD Génie Civil pour un montant de 55 921,71 € HT (renforcement du talus)
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

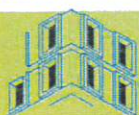
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-18-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-19

Objet de la délibération

LOGEMENTS DU BATIMENT COMMUNAL OCCUPE PAR LA POSTE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter le soutien financier de l’Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet de création de 3 logements dans le bâtiment communal occupé par la Poste
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

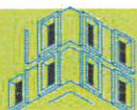
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-19-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-20

Objet de la délibération

AMENAGEMENT DE LA RUE JOEL DURAND : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter le soutien financier de l’Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet d’aménagement de la rue Joël Durand.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

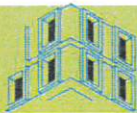
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-20-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-21

Objet de la délibération

CREATION D’UNE ZONE DE FRAICHEUR ET AMENAGEMENT DU CHEMIN DU BOULEUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter le soutien financier de l’Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet de création d’une zone de fraîcheur et d’aménagement du chemin du bouleux.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

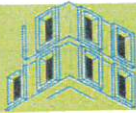
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-21-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-22	Objet de la délibération
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE NIVEAU 1	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé sous 3 niveaux d’accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L’adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 1 vise à mettre en place un suivi dynamique des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments de la collectivité pour identifier les plus énergivores et déclencher par la suite une stratégie de rénovation énergétique adaptée.

Ce service se décompose en deux phases :

1. La mise à disposition d’un logiciel de suivi des consommations et dépenses d’énergies,
2. Une analyse des données de suivi pour conseiller la commune sur les enjeux prioritaires et analyser les indicateurs clefs : évolution des consommations, des dépenses, repérage des bâtiments prioritaires, maintenance et régulation des systèmes de chauffage, etc.

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 1 est arrêtée ci-dessous.

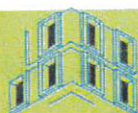
La durée d’adhésion au service de CEP niveau 1 est de 4 ans.

N°	Nom du bâtiment	Adresse	Nombre de points de livraison d’énergie
1	Mairie	17 place Charles Delangle	2
2	Salle des fêtes / Salle culturelle	58 Rue Jean-Pierre RICHARD	2
3	ADMR	93 Rue des écoles	2
4	Vestiaire du stade municipal Rémy Bucaille	Impasse du stade	1

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-22-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-23

Objet de la délibération

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE NIVEAU 2

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé sous 3 niveaux d’accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L’adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1. La réalisation d’un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l’ADEME, par un bureau d’études spécialisé.
2. Un accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de réalisation de l’audit, le choix du scénario de travaux adapté, l’identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire.

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 2 est arrêtée ci-dessous.

La durée d’adhésion au service de CEP niveau 2 est de 1 an.

Bâtiment 1 : Bâtiment de la Poste	
Typologie :	Standard
Bilan CEP de moins de 10 ans	Non

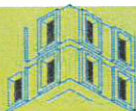
Le coût de l’accompagnement CEP de niveau 2 s’élève à :

Intitulé de la dépense	Montant dépenses	Montant recettes
Accompagnement SDEC ENERGIE	3 000 €	2 400 €
		Contribution commune (fonds propres)
		600 €
TOTAL	3 000 €	TOTAL 3 000 €

Accusé de réception en préfecture
N° 211407119-20230228-DCM2023-23-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023
Aide SDEC ENERGIE (dont ACTEE)



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-24

Objet de la délibération

PAS DE PORTE COMMERCIAL DU BATIMENT COMMUNAL OCCUPE PAR LA POSTE : DEVIS CCI ET CMA POUR ETUDE DE FAISABILITE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition d’accompagnement de la CCI et de la CMA (11 200 € TTC)
- Sollicite un co-financement auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

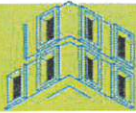
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-24-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT
Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-25

Objet de la délibération

ACHAT DE TERRAINS : PROPOSITION D’ARKETYPE

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition d’Arkétype**
- **Autorise Madame le Maire à formuler une offre d’achat de 58 000 € pour les parcelles 3 et 4 et à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

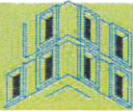
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-25-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-26

Objet de la délibération

TIERS-LIEU : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L’ATELIER DU HARAS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise à disposition de l’atelier du haras à l’association « Un tiers-lieu à Trévières », dans le respect des règles de sécurité des établissements recevant du public
- Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition pour l’année 2023 ainsi que tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

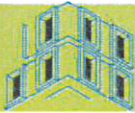
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-26-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-27

Objet de la délibération

PRESBYTERE : CONVENTION AVEC LE FOYER JACQUES CORNU

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :


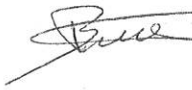
- **Dénonce la convention d’utilisation du Presbytère avec le foyer Jacques Cornu à la date du 1^{er}/01/2023**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

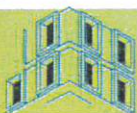
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-27-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCAION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-28 Objet de la délibération

FESTIVAL PATRIMOINE ET NATURE : PROGRAMMATION ET DEVIS

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Valide les devis d’animations du Festival Patrimoine et Nature présentés dans le tableau suivant :

Objet	Dépenses Montant en € TTC
La Loure	1 590,00 €
Ferme Culturelle du Bessin	1 125,00 €
Balades en calèche - attelages de la Nicollerie	384,00 €
Découverte "écosystème" M. BOUILLY	180,00 €
Total des dépenses	3 279,00

- Autorise Madame le Maire à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-28-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-29

Objet de la délibération

PROPOSITION DE VISITES TOURISTIQUES

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :



- Accepte la mise à disposition de la halle, de tables et chaises, et de la cuisine de la salle des fêtes pour l’organisation de visites à destination des touristes américains (test en 2023 et convention à prévoir pour les conditions financières si le test est concluant)
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de la présente délibération
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 01/03/2023

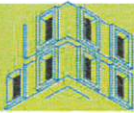
Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-29-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	17/02/2023
DATE D’AFFICHAGE	17/02/2023

RÉUNION du 28 février 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 28 février à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS

DCM n° 2023-30

Objet de la délibération

ISIGNY-OMAHA INTERCOM : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D’ENTRETIEN DES LOCAUX DU POINT INFO 14

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la proposition d’avenant à la convention d’entretien des locaux du Point Info 14 avec Isigny-Omaha Intercom
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 01/03/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20230228-DCM2023-30-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023